



Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières

Qui se tiendra à Genève, les 4 et 5 décembre 2019

Au Palais des Nations, à Genève, en Suisse,

Et s'ouvrira le mercredi 4 décembre 2019, à 10h00

NOTE D'INFORMATION

I. Contexte et objectifs

La gestion intégrée des ressources en eau requiert diverses informations et données, notamment concernant l'hydrométéorologie, la qualité de l'eau ambiante (physicochimique, hydrobiologique), les utilisations et fonctions des ressources en eau, et les écosystèmes tributaires de l'eau. L'étendue des besoins en termes d'informations suppose l'implication de différentes autorités dans l'évaluation et la surveillance des ressources en eau. L'approche fondée sur les bassins préconise de dresser un portrait cohérent de la situation au niveau du bassin, ce qui nécessite l'échange de données et d'informations par-delà les frontières, au sein des bassins et aquifères transfrontières.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) énonce une obligation générale selon laquelle les Parties se doivent de coopérer sur une base d'égalité et de réciprocité. L'échange de données et d'informations sur les eaux transfrontières est une obligation qui est propre aux Parties riveraines, et constitue l'une des tâches fondamentales qui incombent aux organes communs, tels que les commissions de bassin, créées en vue de mettre en œuvre les accords transfrontières et de renforcer la coopération.

Une meilleure compréhension des principales pressions et de l'état des eaux, ainsi que des lacunes en termes de connaissances concernant un système hydrologique transfrontière particulier, constitue l'un des avantages reconnus de l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières. Cet échange permet également de mieux apprécier les difficultés et problèmes auxquels les pays co-riverains sont confrontés ; de mettre en évidence les possibilités d'améliorer les systèmes d'alerte et d'alarme rapide ; il facilite l'harmonisation des méthodes et des normes concernant la collecte de données et favorise une meilleure conception des projets et des mesures de planification. Convenir des mesures à prendre et mettre en place une gestion commune efficace avec des prises de décisions connexes sont des tâches qui peuvent

se révéler compliquées si une compréhension commune n'est pas développée à travers une base d'informations commune. Le fait d'étendre l'échange d'informations aux impacts (écologiques et socio-économiques) et aux réactions en termes de gestion (mesures adoptées) peut appuyer la réalisation d'actions concertées. Outre l'enjeu initial, lié à la volonté politique d'amorcer l'échange de données et d'informations, d'un point de vue pratique, la comparabilité des données et des informations reste l'un des défis principaux à relever. La comparabilité peut être améliorée, entre autres, à travers une harmonisation des approches, des classifications, des définitions, des indicateurs et des formats de données, ainsi que par l'application de normes communes. L'échange de données et d'informations peut, lorsqu'il est établi et régulier, donner lieu à des systèmes d'informations partagés, notamment une gestion des données mieux définie et des procédures uniformes.

En vue d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur l'eau liées à la surveillance et à l'évaluation, plusieurs orientations concernant la surveillance et l'évaluation ont été élaborées dans les années 90 et 2000, notamment les *Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières*¹ ainsi que plusieurs orientations techniques concernant spécifiquement les cours d'eau, les lacs et les eaux souterraines transfrontières². Cette orientation a été testée dans le cadre de projets pilotes, tant sur des eaux de surface que sur des eaux souterraines, et une certaine expérience concernant son application pratique a été acquise. Au cours des dernières années, le travail de surveillance et d'évaluation a été intégré à différents domaines thématiques au titre de la Convention. À présent, elle fait à nouveau l'objet d'une attention particulière en raison des défis considérables qu'il reste à relever, mais également grâce à l'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau et des avancées réalisées, notamment les progrès accomplis en termes de technologie de surveillance (par exemple, la télédétection/l'observation de la Terre, la surveillance automatisée, le crowdsourcing par le biais de capteurs associés à des applications mobiles), la disponibilité des données et des outils.

Au cours des années passées, diverses initiatives mondiales et régionales, ayant notamment été prises avec l'appui des partenaires pour l'organisation de l'atelier, contribuent à améliorer la disponibilité des données relatives à l'eau. Pour n'en citer que quelques-unes : l'Initiative mondiale sur les données relatives à l'eau, le Portail en libre accès sur la productivité de l'eau (WaPor), le Portail de données relatives à l'ODD 6 de l'ONU-Eau et l'Évaluation mondiale de la qualité de l'eau. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le processus de base de 2017 pour la surveillance de l'objectif de développement durable 6 sur l'eau et l'assainissement, a mis en lumière des lacunes et des défis concernant la surveillance de l'état des eaux et des menaces qui pèsent sur elles à partir de données recueillies par les pays. Par exemple, des lacunes considérables ont été révélées en ce qui concerne la qualité de l'eau et les écosystèmes liés à l'eau. Si de nouvelles sources d'informations générales font leur apparition à travers le monde, l'échange officiel de données et d'informations au niveau du bassin ou au niveau bilatéral demeure important, et met peut-être davantage l'accent sur l'échange d'informations concernant les plans et les mesures, ainsi que les questions de gestion spécifiques.

Dans le cadre des ODD, la communauté internationale a convenu de « mettre en œuvre la gestion des ressources en eau intégrée à tous les niveaux, y compris par la coopération transfrontalière, le cas échéant » d'ici 2030, et les données et informations jouent un rôle central dans la réalisation de progrès. Les résultats de l'exercice pilote d'établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'ODD 6.5.2 de 2017 indiquent si la collecte ou l'échange de données ou la surveillance commune sont réalisés dans le cadre d'un arrangement de coopération spécifique, les types d'informations qui sont échangés et les défis à relever dans ces domaines. Selon les critères d'opérationnalité de l'indicateur 6.5.2 des ODD (Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau) l'échange de données et d'informations entre les pays du bassin doit avoir lieu au moins une fois par an, et les résultats indiquent que dans de nombreux bassins, les arrangements de coopération en place ne remplissent pas cette condition. La deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux

¹ Disponible à l'adresse : www.unece.org/index.php?id=11683.

² Toutes les publications sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/index.php?id=50216>

souterraines transfrontières (CEE, 2011) a déjà mis en évidence des enjeux liés au suivi de la coopération, à la disponibilité des données entre les secteurs et aux diverses approches servant à évaluer la qualité de l'eau dans les parties européennes et asiatiques de la région CEE.

À la lumière de ces nouveaux éléments, il apparaît clairement que l'échange de données et d'informations reste pertinent et qu'il représente un défi dans les bassins transfrontières, mais également que les besoins et solutions les plus appropriés sont variés. La Réunion des Parties de la Convention sur l'eau a jugé qu'il était opportun de faire le bilan des expériences acquises à travers le monde et de partager les enseignements tirés concernant les échanges dans le contexte transfrontière, dans le cadre du Programme de travail pour 2019-2021, et en particulier de son domaine d'activités 2 : « Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières ». Ce domaine d'activités a pour objectif d'aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointe ou coordonnée des eaux transfrontières, couvrant à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau, et d'assurer l'échange d'informations entre les pays riverains. Plus concrètement, l'une des activités prévoit l'organisation d'un atelier mondial sur l'échange de données et d'informations (activité 2.1), qui permettra de passer en revue les données d'expérience pertinentes, d'examiner les bonnes pratiques et de formuler des recommandations concernant l'échange d'informations sur les bassins et aquifères transfrontières, compte tenu, entre autres, des nouvelles technologies de l'information.

L'atelier vise principalement les objectifs suivants :

1. À partir d'une série d'initiatives et de cas de bassin ou d'aquifère liés à différents enjeux majeurs en matière d'échange de données et d'informations, examiner l'expérience pratique acquise ayant apporté des résultats et ayant permis de relever des défis en explorant différentes solutions – plus claires et plus complètes d'un point de vue institutionnel et en termes de ressources requises ;

Formuler certaines recommandations sur les thèmes mis en évidence au cours de l'atelier qui peuvent être pris en charge dans le travail ultérieur réalisé avec le soutien de la Convention sur l'eau et les partenaires organisateurs de l'atelier

Les conclusions de l'atelier seront utilisées au sein des futures activités menées au titre de la Convention sur l'eau pour favoriser la coopération transfrontière et fournir une assistance aux pays et organes communs, tels que les organisations de bassin transfrontières. Les conclusions orienteront notamment les discussions lors de la réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation qui aura lieu juste après l'atelier (Genève, 6 décembre 2019).

Format de l'atelier et des sessions

Le format de l'atelier prévoit un mélange de sessions plénières, de brefs exposés pour un public plus restreint dans un « café mondial » (ou sous forme de table ronde) et du travail en groupes.

L'atelier couvrira les aspects suivants :

- **L'identification des types d'informations pertinents pour l'échange selon le contexte et le stade de coopération** : des présentations principales illustrant différentes approches, par exemple, établir une base de référence et caractériser les bassins/aquifères, souligner l'importance de définir les bons facteurs déterminants pour faire le lien entre les pressions exercées et l'état des ressources en eau.
- Le **cadre tant juridique qu'institutionnel** pour l'échange de données et d'informations (et d'autres aspects de gouvernance) ; et l'**infrastructure physique pour la collecte et la gestion des données**, seront examinés de manière à mettre en lumière des options plus avancées et plus complètes.
- **Assurer la comparabilité** : la valeur des définitions, des cadres d'établissement de rapports pour les données statistiques et des normes visant à faciliter l'échange de données relevant d'un consensus international, sera étudiée. La comparaison des méthodes et l'interétalonnage cadrent également dans la portée.

- **Spécificités des différentes eaux** : les spécificités des différents types d'eaux des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières qui se révèlent pertinentes pour l'échange de données et d'informations seront abordées plus en détail lors du travail en groupes. Les liens avec les eaux côtières et les écosystèmes tributaires de l'eau seront également abordés plus en détail.
- Une session consacrée à la **manière de procéder pour amorcer l'échange d'informations, le modifier progressivement ou élargir les objectifs de participation**, vise à appuyer les pays et les organes communs aux prises avec ce type de transitions
- Des présentations consacrées à la **durabilité du suivi** aborderont les questions liées au financement, par exemple la manière dont la technologie peut améliorer le rapport coût-efficacité, et comment les sources de données/initiatives internationales peuvent appuyer les pays ; mais également d'autres aspects de la durabilité, tels que les questions institutionnelles et la solidité face au changement climatique.

Un aperçu des différentes sessions est disponible ci-dessous sous forme de tableau.

	4 décembre : atelier sur l'échange de données et d'informations (Jour 1)	5 décembre : atelier sur l'échange de données et d'informations (Jour 2)	6 décembre : Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
Matinée 10h00 - 13h00	Ouverture Présentations principales et « café mondial » Identifier les types d'informations les plus pertinents selon l'objectif, le contexte et le stade de coopération. Établir une base de référence. Lier les pressions exercées à l'état des ressources en eau	Session plénière : Assurer la comparabilité Travail en groupes : Spécificités des eaux transfrontières : cours d'eau, lacs et eaux souterraines. Liens avec les eaux côtières et les écosystèmes tributaires de l'eau	Informations issues de l'établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. Recueillir des commentaires concernant les orientations pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières élaborées au titre de la Convention
Pause déjeuner			
Après-midi 15h00 - 18h00	Session plénière : Cadre juridique et institutionnel pour l'échange de données et d'informations (et d'autres aspects de gouvernance) ; Infrastructure pour la collecte et la gestion des données : différents degrés d'harmonisation et de partage, optimiser au niveau transfrontière.	Manière de procéder pour amorcer l'échange d'informations, le modifier progressivement ou élargir les objectifs de participation La durabilité du suivi et de l'échange de données (financement, technologie, responsabilités institutionnelles, solidité etc.). Comment les initiatives internationales peuvent fournir un appui.	Projets sur le terrain et événements régionaux Les besoins en données et informations pour une répartition de l'eau durable Coopération avec les partenaires. Réflexion stratégique concernant le travail futur en termes de surveillance et d'évaluation

II. Participation et invitation à partager des exemples et des expériences

Les responsables nationaux (ministères et agences), les praticiens, les organismes de bassin, les gestionnaires de projets, les organisations internationales, les instituts de recherche et le milieu universitaire ainsi que les ONG qui œuvrent à la surveillance et à l'évaluation des ressources en eau, à la gestion des données et informations ou à la mise en place de politiques connexes, constituent le public cible prioritaire.

Grâce à la participation attendue de différentes régions monde à l'atelier, le vaste échange d'expériences pour ce qui est de relever les défis liés à l'échange de données et d'informations, se révélera bénéfique pour les Gouvernements, les organismes de bassin et les organisations régionales dans leurs contextes particuliers.

III. Organisation du travail

L'atelier se déroulera les 4 et 5 décembre 2019, en amont de la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (6 décembre 2019).

L'atelier sera composé de présentations et de débats en sessions plénières ainsi que de discussions en groupes plus restreints. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Un programme détaillé sera publié en novembre 2019.

V. Partenaires concernés

L'atelier sera organisé sous l'égide des Gouvernements de la Finlande et du Sénégal, avec le soutien du secrétariat CEE de la Convention sur l'eau. L'atelier reçoit des financements de la part de la Finlande, de la Suède et de l'Allemagne. Les Pays-Bas fournissent un appui non financier.

Les Parties et organisations suivantes sont partenaires dans l'organisation de l'atelier : la Finlande, le Sénégal, le Réseau international des organismes de bassin, l'Organisation météorologique mondiale, l'ONU Environnement, le Centre International d'évaluation de l'eau (IWAC), le groupe de la Banque Mondiale et le Programme EUWI+.

VI. Informations pratiques

L'atelier s'ouvrira le mercredi 4 décembre 2019 à 10h00 et prendra fin le jeudi 5 décembre 2019 à 17h30. Il aura lieu au Palais des Nations, à Genève, en Salle XI. L'atelier sera suivi par la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, qui se tiendra le 6 décembre 2019 à Genève. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition et de pays en développement, peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion en utilisant le formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site de la réunion. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la Convention sur l'eau (water.convention@un.org) dans les plus brefs délais et le **mercredi 30 octobre 2019 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai.

Les participants nécessitant un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa d'entrée sont ainsi priés de soumettre leur inscription dès que possible et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Les délégués souhaitant assister à la réunion sont priés de s'inscrire d'ici le **20 novembre 2019** à l'aide du lien suivant : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=XjcPSI>. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique (water.convention@unece.org). Avant la réunion, les participants sont priés d'obtenir leur badge d'identification au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 Avenue de la Paix (voir le plan sur le site internet ci-dessous). Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>

Des informations supplémentaires et des documents pertinents seront mis à disposition en temps voulu sur le site Internet suivant : <https://www.unece.org/index.php?id=50216>

Des informations sur le travail de surveillance et d'évaluation mené au titre de la Convention sur l'eau est disponible à l'adresse suivante : https://www.unece.org/env/water/assessment_activ.html